



Le dialogue social repose sur la condition fondamentale d'une administration qui respecte et met en œuvre ses engagements. Force est de constater que nombre de dossiers négociés et validés demeurent en souffrance depuis plusieurs mois ou années, quand, dans le même temps, d'autres avancent avec une célérité déconcertante. Ce « deux poids deux mesures » n'est ni justifiable, ni tolérable et doit cesser.

Le SNCTA exige :

- ☉ la publication sans délai de l'arrêté interministériel sécurisant juridiquement le compte de la circulation aérienne (CCA) ;
- ☉ un calendrier définitif de mise en paiement de l'ensemble des mesures protocolaires, dès le prochain comité de suivi du Protocole le 3 octobre 2025 ;
- ☉ l'élargissement de l'indemnité temporaire de mobilité aux organismes de Roissy et d'Orly conformément aux négociations protocolaires ;
- ☉ la sécurisation, par décret en Conseil d'État, des dispositions n'ôtant pas un trentième à un contrôleur aérien astreint, qui s'est préalablement déclaré gréviste mais dont l'astreinte serait levée après le début de sa vacation ;
- ☉ le renseignement automatique pour le chef de tour ou de salle de l'heure d'arrivée et de départ des PC bénéficiant de MDDA, en lieu et place de la saisie manuelle informatique ou papier actuelle. La DSNA aurait-elle sélectionné la seule pointeuse ne pointant pas ?
- ☉ le respect de la promesse protocolaire sur la visibilité que le Protocole doit donner aux contrôleurs TSEEAC en matière de maillage territorial (voir *Flash Info* dédié).

Le SNCTA dépose un préavis de grève nationale les 7, 8 et 9 octobre 2025 pour l'ensemble des ICNA, TSEEAC contrôleurs ainsi que les agents de la vigie trafic de CDG.

Pour les opérationnels : de la prise de service le matin du 7 à la fin du service de nuit le 10 au matin.